

ZONES NATURELLES PROTÉGÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Zones naturelles protégées (ZNP) : Plus de 157 000 hectares de terres de la Couronne provinciale ont été désignés à titre permanent comme réserves naturelles en vertu de la *Loi sur les zones naturelles protégées* afin de protéger la diversité biologique. Les ZNP sont réparties en deux classes auxquelles s'appliquent différentes restrictions.

Classe I : Les ZNP de classe I requièrent une protection complète car elles recèlent des éléments écologiquement sensibles qui peuvent être altérés par l'activité humaine. Toutes les activités y sont interdites, sauf celles autorisées par un permis délivré par le ministre des Ressources naturelles à des fins scientifiques et éducatives. Les quatre ZNP de classe I couvrent une superficie de 1 034 hectares.

Classe II : Les ZNP de classe II, généralement plus grandes que celles de classe I, protègent des écosystèmes représentatifs du Nouveau-Brunswick. Ces zones offrent la possibilité d'étudier le milieu naturel et la reconstitution d'écosystèmes altérés. Les 56 ZNP de classe II couvrent une superficie de plus de 156,300 hectares de terres de la Couronne. Les activités de nature industrielle, commerciale et agricole, de même que les activités de mise en valeur, y sont interdites. Un permis y est exigé pour y tenir des activités de nature éducative et scientifique.

Quelles sont les activités permises dans les ZNP de classe II ?

Activités récréatives non consommatrices : Certaines activités récréatives ayant un impact minimal sur l'environnement (p. ex., randonnée, canotage, camping avec tente et interprétation de la nature) peuvent être exercées sans autorisation officielle du MRN.

Activités de consommation : La chasse, le piégeage, la prise d'animaux au collet et la pêche sportive sont régies par la *Loi sur la pêche sportive et la chasse* et par le *Règlement général – Loi sur les zones naturelles protégées*. Il faut avoir un permis délivré en vertu de la *Loi sur la pêche sportive et la chasse*, comme c'est le cas sur toutes terres de la Couronne. Des activités de cueillette non commerciale sont également permises (p. ex. cueillette de crosses de fougère et de baies).

Accès : Les activités telles la bicyclette, l'équitation, la promenade en traîneau à chiens et l'utilisation de véhicules hors route peuvent seulement être exercées sur les chemins récréatifs désignés à ces fins. Certains autres chemins sont désignés comme chemins d'accès.

Activités scientifiques : Il faut avoir un permis scientifique des ZNP.

Activités éducatives : Il faut un permis éducatif des ZNP.

En cas de conflit entre les activités autorisées en vertu de la loi ou d'un règlement sur les ZNP et une autre loi ou un autre règlement, les dispositions de loi ou du règlement sur les ZNP l'emportent.

Procédures d'examen des demandes de permis pour activités dans les ZNP

Votre demande sera examinée par le ministère des Ressources naturelles et par d'autres organismes gouvernementaux, le cas échéant. L'examen de la demande peut prendre de une à six semaines, après quoi vous recevrez un permis avec les modalités et conditions imposées. Si votre demande est rejetée, nous vous ferons parvenir un avis écrit.

Renseignements

Vous obtiendrez d'autres renseignements sur les ZNP et sur les terres de la Couronne à www.gnb.ca/ressourcesnaturelles ou au numéro sans frais 1-888-312-5600.

TROUSSE DE DEMANDE DE PERMIS POUR ACTIVITÉ EN ZONE NATURELLE PROTÉGÉE

Table des matières

PARTIE I	Renseignements généraux
PARTIE II	Si votre demande est approuvée
PARTIE III	Comment faire une demande
PARTIE IV	Formulaire de demande
PARTIE V	Définitions

Annexe

A	Rapport final d'activité éducative
B	Carte des zones naturelles protégées
C	Liste de vérifications

Trousse à utiliser pour faire une demande de permis pour activité en ZNP.

Veillez lire tout le document avant de remplir le formulaire de demande.

Nous vous retournerons votre demande si elle est incomplète et si les documents requis n'y sont pas joints.

Available in English

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis

Permis scientifique : La recherche scientifique et d'autres activités scientifiques incluant le rétablissement, la reconstitution et la remise en état d'un écosystème dans une zone naturelle protégée (ZNP) exigent un permis du ministère des Ressources naturelles. Le ministère peut délivrer un permis scientifique à une personne, à un groupe, à un établissement scientifique, à un ministère gouvernemental ou à une compagnie.

Permis éducatif : Les activités éducatives dans les zones naturelles protégées exigent un permis du ministère des Ressources naturelles. Ce permis peut être délivré pour les activités qui n'impliquent pas la collecte d'échantillons ou la perturbation du milieu, notamment les excursions scolaires, la promenade de scouts et les projets de groupes scolaires ou universitaires. Les activités de nature éducative qui impliquent la collecte d'échantillons ou la perturbation du milieu exigent un permis scientifique. Les activités d'observation, comme les recensements d'oiseaux de Noël, peuvent aussi être considérées comme des activités éducatives, selon le degré d'envahissement.

Les permis peuvent être délivrés pour une période maximale de cinq ans, et ils sont renouvelables à l'expiration.

Frais de la demande *:

- Permis scientifique : 25,00 \$ plus la TVH non remboursable.
- Permis éducatif : Aucun droit n'est prescrit.

* Tous les droits sont donnés sous réserve de modifications.

SI VOTRE DEMANDE EST APPROUVÉE

Une fois que votre demande aura été acceptée, le ministère des Ressources naturelles vous fera parvenir une lettre pour vous faire part des autres conditions à remplir, si nécessaire.

Conditions qui PEUVENT être exigées suite à l'étude d'une demande de permis SCIENTIFIQUE :

1. Plan de recherche : Si vous ne l'avez pas fourni. Ce plan indique en détail l'objectif de l'étude, le lieu de l'étude, les méthodes de recherche, et le matériel et l'équipement qui seront utilisés.
2. Assurance responsabilité : Une assurance de responsabilité civile d'au moins deux millions de dollars au profit de « Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le Ministre des Ressources naturelles », comme assurée additionnelle. Une preuve d'assurance doit être fournie chaque année.
3. Permis et autorisations : Vous devrez vous conformer à toutes les lois municipales, provinciales ou fédérales, et obtenir tous les permis et autorisations requis, tels qu'un permis pour activité scientifique délivré en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune* et un permis délivré en vertu de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction*.

Conditions qui SERONT imposées au permis scientifique et éducatif :

4. Rapport final : Un rapport final doit être présenté au ministère des Ressources naturelles, **Programme des zones naturelles protégées**, dans les six mois suivant la date d'expiration du permis. Une prolongation de ce délai peut être accordée sur demande écrite.
 - Dans le cas d'un **permis scientifique**, les données doivent être communiquées au Ministère dans le rapport final. Le rapport doit présenter les résultats obtenus, y compris les listes des espèces de faune, de flore et de champignons répertoriées et les descriptions du relief, de la géologie, des sols, de l'eau et de toute autre donnée biophysique recueillie de même que les endroits où ces données ont été recueillies.
 - Dans le cas d'un **permis éducatif**, le rapport final doit faire état du nombre de visites effectuées et des endroits précis où ces visites ont eu lieu ainsi que du nombre de personnes et des groupes d'âges des personnes y ayant participé. Vous trouverez un formulaire pour ce rapport à l'**annexe A**.

Conditions qui PEUVENT être imposées à titre de conditions du permis :

5. Rapport annuel : Lorsqu'un **permis scientifique** est délivré pour plus d'un an, un rapport annuel décrivant les travaux effectués au cours de l'année, le type de données recueillies et, s'il y a lieu, les résultats préliminaires, doit être présenté au ministère des Ressources naturelles, **Programme des zones naturelles protégées**, dans les 14 mois suivant la date de délivrance du permis et tous les douze mois suivants pendant la période de validité du permis. Le numéro de référence du permis doit être précisé dans le rapport. Le rapport

annuel n'est pas exigé dans le cas d'un **permis éducatif**, mais le Ministère peut contacter le titulaire du permis pour lui demander de l'information sur l'activité autorisée.

6. Publication : Dans le cas d'un **permis scientifique**, une copie du rapport technique, des articles publiés ou de tout autre document produit à partir des données recueillies dans une zone naturelle protégée doit être présentée au ministère des Ressources naturelles, **Programme des zones naturelles protégées**.

Votre demande peut être assujettie à d'autres modalités ou conditions.

Tous les coûts associés aux conditions doivent être assumés par le demandeur.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Cette troisième partie vous aidera à remplir point par point le formulaire de demande de permis pour activité en zone naturelle protégée (Partie IV). Les renseignements de la présente partie III sont présentés dans le même ordre que les renseignements demandés dans le formulaire de demande de permis.

Section A – Demandeur

Les seuls renseignements facultatifs sont l'adresse du courriel et le numéro de téléphone cellulaire.

Nom : Le nom indiqué sur le formulaire de demande est le nom de la personne qui assumera la responsabilité de l'activité, et c'est le nom qui apparaîtra sur le permis pour activités en ZNP. D'autres personnes peuvent participer à l'activité au nom de la personne ou de l'organisme indiqué sur le permis. Tous les agents doivent être en possession d'une copie du permis qui les autorise à exercer leur activité.

Langue : Nous communiquerons avec vous dans la langue officielle de votre choix.

Nom de l'organisme : Veuillez identifier, s'il y a lieu, l'organisme pour lequel vous demandez un permis. Si vous représentez un corps constitué, veuillez fournir une copie du certificat de constitution en corporation de votre organisme, de même que les noms et titres des signataires autorisés.

Section B – Utilisation prévue des terres

- B1**- Indiquez le type de permis qui fait l'objet de votre demande.
- B2**- Avez-vous l'intention de développer des produits commerciaux ou documentaires en utilisant les données recueillies? De quels produits ou documents s'agit-il?
- B3**- Expliquez en quoi consistent l'activité prévue (p. ex., expédition de groupe de scouts avec coucher, évaluation des populations d'oiseaux chanteurs par recensements par point à l'aide de signaux auditifs et visuels, inventaire de la végétation dans une parcelle d'échantillonnage). Justifiez pourquoi l'activité est tenue dans une ZNP. Au besoin, annexer une (des) feuille(s) additionnelle(s) pour donner plus de détails. Bien identifier cette pièce avec la mention, section **B3**.
- B4** - Dans le cas d'un permis scientifique, indiquez la taille de l'équipe qui participera à l'activité. Dans le cas d'un permis éducatif, indiquez la taille et l'âge ou le niveau scolaire des groupes ainsi que le nombre de chefs de groupe.
- B5** - Expliquez le but de l'activité. Dans le cas d'un permis scientifique, indiquez les objectifs visés et les connaissances et avantages que l'activité permettra d'acquérir.

- B6-** Indiquez les dates de début et de fin de la période de validité du permis. Quelle sera la durée totale du projet, en tenant compte des renouvellements prévus du permis? Un permis peut être délivré pour une période maximale de cinq ans et est renouvelable.
- B7-** Indiquez la fréquence, la (les) saison(s) et la durée prévues pour exercer l'activité (p. ex., les excursions auront lieu lors de trois jours distincts en septembre; le baguage d'oiseaux se fera cinq jours par semaine de mai à juillet et de septembre à novembre au cours des deux prochaines années).

Section C – Emplacement

- C1-** Indiquez la(les) ZNP(s) où vous prévoyez exercer l'activité. Une carte des zones naturelles protégées est présentée à l'**annexe B**.
- C2-** Précisez s'il s'agit d'une ZNP de classe I ou de classe II.
- C3-** Veuillez fournir des précisions sur la zone ou les zones où vous prévoyez exercer l'activité. Joignez une carte indiquant l'emplacement à l'intérieur de la zone naturelle protégée (p. ex., le lieu délimité sur une photographie aérienne, une carte topographique ou une carte de la ZNP prise sur le site www.gnb.ca/ressourcesnaturelles). La demande de permis scientifique doit être accompagnée d'une photographie aérienne ou des coordonnées établies par GPS. Lorsque l'emplacement exact n'est pas connu au moment de faire la demande de permis, une exception peut être faite pour que cette information soit fournie dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur du permis, à condition que ce délai soit justifié.

Section D – Permis scientifique (à remplir seulement si vous demandez un permis scientifique)

- D1 -** Précisez, s'il y a lieu, les spécimens que vous avez l'intention de recueillir. Indiquez le nombre et les espèces de spécimens, la méthode de collecte et justifiez la taille de l'échantillon.
- D2 -** Indiquez tout le matériel et l'équipement que vous prévoyez laisser en place sur les lieux durant la période de validité du permis (p. ex., rubans de signalisation, filets japonais, radios émetteurs posés sur des espèces sauvages, pièges à fosse). Précisez l'étendue de l'utilisation de ces articles (quantités, zone affectée).
- D3 -** Indiquez tous les risques ou impacts négatifs prévus sur l'environnement qui peuvent être associés à l'activité prévue et toutes les mesures d'atténuation qui sont proposées pour y remédier. Expliquez si l'activité proposée peut nuire aux utilisateurs de la ZNP, aux propriétaires de lots adjacents et aux titulaires de bail de lieu de camp à l'intérieur de la ZNP (p. ex., bruit, circulation). Au besoin, annexer une (des) feuille(s) additionnelle(s) pour donner plus de détails. Bien identifier cette pièce avec la mention, section **D3**.

D4 – Question applicable aux ZNP de classe II seulement. Avez-vous l'intention d'établir un lieu de camp à l'intérieur de la ZNP? S'il y a lieu, veuillez préciser l'emplacement et la période durant laquelle vous utiliserez ce lieu de camp. Indiquez le nombre de personnes qui y résideront et la période d'occupation. Veuillez préciser les installations sanitaires que vous utiliserez et la méthode proposée d'entreposage des déchets.

D5 – Si le projet proposé est une étude non invasive à petite échelle (c.-à-d. que le projet n'exige pas d'échantillonnage ou de perturbation du sol) et que tous les renseignements exigés sont fournis sur le formulaire de demande, vous n'êtes pas obligé de soumettre un plan de recherche. Toutefois, lorsque le Ministère aura étudié votre demande, il pourra vous contacter pour vous demander de fournir des renseignements additionnels ou de lui soumettre un plan de recherche scientifique. Pour accélérer le traitement de votre demande, veuillez donc annexer votre plan de recherche, sauf si le projet proposé répond aux critères ci-dessus.

Section E – Paiement et signatures

- Indiquez la méthode utilisée pour le paiement des frais de la demande.
- Vous devez OBLIGATOIREMENT signer et dater le formulaire de demande.

Section F – Pièces jointes

Vous devez OBLIGATOIREMENT annexer à la demande les pièces jointes suivantes. Si des pièces ne sont pas jointes ou si la demande est incomplète, cette dernière sera retournée à l'expéditeur.

- F1-** Le paiement de 25,00 \$ plus la TVH pour couvrir les frais de demande de permis scientifique. (Veuillez consulter la section E du formulaire pour connaître les méthodes de paiement.)
- F2-** Une carte qui situe l'emplacement à l'intérieur de la zone naturelle protégée. Si vous soumettez cette carte à une date ultérieure, ce délai doit être justifié.
- F3- Permis scientifique seulement.** Veuillez joindre un plan de recherche scientifique indiquant en détail l'objectif de l'étude, le lieu de l'étude, les méthodes de recherche, et le matériel et l'équipement qui seront utilisés. Si le projet proposé est une étude non invasive à petite échelle (c.-à-d. que le projet n'exige pas d'échantillonnage ou de perturbation du sol) et que tous les renseignements exigés sont fournis sur le formulaire de demande, vous n'êtes pas obligé de soumettre un plan de recherche. Voir la section D5.

Tous les coûts associés à la demande doivent être assumés par le demandeur.

Pour obtenir des éclaircissements au sujet d'une partie ou l'autre de la trousse de demande, veuillez téléphoner au 1-888-312-5600.

Voir l'**annexe C** pour une liste de vérification qui vous permettra de vérifier si vous avez bien rempli la demande de permis.

Formulaire de demande - permis ZNP

Ministère des Ressources naturelles
Direction des terres de la Couronne
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Tel: 1-888-312-5600 Fax: (506) 457-4802



Consultez la PARTIE III « Comment faire une demande »

A – DEMANDEUR

Caractères d'imprimerie SVP

<input type="checkbox"/> M.			<input type="checkbox"/> M ^{me}			<input type="checkbox"/> M ^{lle}		
Nom				Courriel (facultatif)				
Adresse postale (rue, appartement)						Ville ou village		
Code postal			Profession			Langue <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français		
Téléphone (domicile)			Téléphone (bureau)			Cellulaire (facultatif)		
Statut du demandeur <input type="checkbox"/> Particulier			<input type="checkbox"/> Groupe			<input type="checkbox"/> Établissement scientifique		
<input type="checkbox"/> Ministère gouvernemental			<input type="checkbox"/> Autres, précisez					

Nom de l'organisme

B – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

B1	Type de demande
	<input type="checkbox"/> Permis éducatif <input type="checkbox"/> Permis scientifique
B2	Y a-t-il des motifs commerciaux à l'activité proposée ?
B3	Quelle est l'activité prévue ? Pourquoi la tient-on dans une zone naturelle protégée (ZNP) ?
B4	Quelle est la taille du groupe ? Pour permis éducatif, indiquer le groupe d'âges des participants ?
B5	Quel sont les buts et les avantages de l'activité ?



B6	Quelles sont les dates de début et de fin de la période de validité du permis ? Quelle est la durée totale de l'activité prévue ?
	Date de début : _____ Date de fin : _____
	Nombre total de jours, de mois ou d'années : _____
B7	Quelle est la durée prévue de la période de travaux actifs sur le terrain?

C – EMPLACEMENT

C1	Dans quelle(s) ZNP(s) avez-vous l'intention d'exercer votre activité (Voir l'annexe B)
C2	Précisez la classe de la ZNP : <input type="checkbox"/> Classe I <input type="checkbox"/> Classe II
C3	Dans quelle(s) partie(s) de la (des) ZNP(s) avez-vous l'intention d'exercer votre activité (Inclure une carte)

D – PERMIS SCIENTIFIQUE

D1	Avez-vous l'intention de recueillir des échantillons? Précisez.

D2	Indiquez le matériel et l'équipement que vous prévoyez laisser sur place durant la période de validité du permis.

D3	Indiquez les risques ou les impacts négatifs prévus sur l'environnement qui peuvent être associés à l'activité prévue et les mesures d'atténuation que vous proposez pour y remédier.



D4	Avez-vous l'intention d'établir un lieu de camp à l'intérieur de la ZNP? S'il y a lieu, indiquez où et pour combien de temps. Indiquez le nombre de personnes qui y résideront et la période d'occupation. Indiquez les installations sanitaires et la méthode d'entreposage des déchets que vous utiliserez.

D5	Cochez la case si l'énoncé s'applique à vous.
	<input type="checkbox"/> Je ne soumetts pas de plan de recherche car l'activité prévue est une activité non invasive à petite échelle.

E – PAIEMENTS ET SIGNATURES

Indiquez la méthode de paiement utilisée pour le paiement des frais de la demande.

<input type="checkbox"/>	Mandat (fait à l'ordre du ministre des Finances)									
<input type="checkbox"/>	Chèque (fait à l'ordre du ministre des Finances)									
<input type="checkbox"/>	Carte de crédit									
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard									
	<table border="1"> <tr><td>Numéro</td><td></td><td>Date d'expiration</td></tr> <tr><td colspan="3">Nom indiqué sur la carte de crédit s'il diffère de celui du demandeur.</td></tr> <tr><td colspan="3">Signature du titulaire de la carte</td></tr> </table>	Numéro		Date d'expiration	Nom indiqué sur la carte de crédit s'il diffère de celui du demandeur.			Signature du titulaire de la carte		
Numéro		Date d'expiration								
Nom indiqué sur la carte de crédit s'il diffère de celui du demandeur.										
Signature du titulaire de la carte										
<input type="checkbox"/>	Oui, je suis âgé de plus de 19 ans	Signature du demandeur								
Date	_____ 20 _____	x								

F – PIÈCES JOINTES

Documents requis		
F1	Montant de 25,00\$ plus la TVH (permis scientifique seulement)	
F2	Carte montrant la section de la ZNP qui sera utilisée	
F3	Plan de recherche (permis scientifique) ou section D5 cochée	



DÉFINITIONS

Terme	Définition
Activité éducative	Activité à des fins éducatives exercée dans une zone naturelle protégée (ZNP), en vertu d'un permis éducatif des ZNP, par une personne ou un groupe ayant un mandat éducatif. Les activités de surveillance de l'environnement peuvent également être considérées comme des activités éducatives, selon le degré d'envahissement.
Activité scientifique	Recherche scientifique, étude de base ou autre activité exercée pour des fins de rétablissement, de reconstitution ou de remise en état d'un écosystème dégradé, d'une population dégradée ou d'une espèce menacée, en vertu d'un permis scientifique des ZNP.
Assurance responsabilité	Assurance générale de responsabilité d'au moins deux millions de dollars nommant « Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick » comme assurée additionnelle. Une preuve d'assurance doit être fournie chaque année.
Couronne	Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick représenté par le ministre des Ressources naturelles ou tout autre ministre du gouvernement provincial.
Permis éducatif des zones naturelles protégées (ZNP)	Permis délivré par le ministre des Ressources naturelles à une personne, à un établissement d'enseignement ou à un groupe ou à un organisme ayant un mandat éducatif dans le but d'exercer une activité éducative dans une ZNP.
Permis scientifique des ZNP	Permis délivré par le ministre des Ressources naturelles à une personne, à un établissement scientifique, à un ministère gouvernemental, à une compagnie ou à un autre groupe dans le but de faire de la recherche scientifique ou d'exercer d'autres activités scientifiques dans une ZNP.
Plan de recherche	Plan de recherche scientifique indiquant en détail l'objectif de l'étude, l'emplacement de l'étude, les méthodes de recherche et le matériel et l'équipement qui seront utilisés sur le terrain.
Rapport annuel	Rapport annuel qui doit être présenté au ministère des Ressources naturelles, Programme des zones naturelles protégées, dans les 14 mois suivant la date de délivrance du permis scientifique, lorsqu'un permis est délivré pour plus d'un an. Ce rapport doit décrire les travaux effectués au cours de l'année, le type de données recueillies et, s'il y a lieu, les résultats préliminaires de l'étude. Le numéro de référence du permis doit être précisé dans le rapport.

Rapport final	Rapport final devant être présenté au ministère des Ressources naturelles, Programme des zones naturelles protégées, dans les six mois suivant la date d'expiration d'un permis scientifique ou éducatif fournissant les détails des activités entreprises en vertu du permis. Le numéro de référence du permis doit être précisé dans le rapport.
Terre de la Couronne	Terres qui sont attribuées à la Couronne et placées sous l'administration et le contrôle du Ministre de Ressources naturelles, en vertu de la <i>Loi sur le terres et forêts de la Couronne</i> , et s'entend également des eaux situées sur ou sous ces terres.
Zone naturelle protégée	Superficie de terre ou d'eau mise en réserve en permanence, en vertu de la <i>Loi sur les zones naturelles protégées</i> aux fins de protection de la diversité biologique.
Zone naturelle protégée de classe I	ZNP qui requiert une protection complète car elle recèle des éléments écologiquement sensibles qui peuvent être altérés par l'activité humaine. Toutes les activités sont interdites dans ces zones, sauf celles autorisées par un permis délivré par le ministre des Ressources naturelles à des fins scientifiques et éducatives.
Zone naturelle protégée de classe II	ZNP établie pour protéger des écosystèmes représentatifs. Certaines activités récréatives ayant un impact minimal sur l'environnement et les activités de cueillette non commerciale sont autorisées dans ces zones alors que les activités de nature industrielle, commerciale et agricole et de mise en valeur connexes y sont interdites. Les activités éducatives et scientifiques dans les ZNP de classe II exigent un permis.

Rapport final d'activité éducative

Veillez remplir ce formulaire de rapport final et le faire parvenir à l'adresse ou au numéro de télécopieur indiqués ci-après dans les six mois suivant la date d'expiration du permis éducatif.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom du groupe :

Numéro de référence du permis :

Nom de la ZNP visitée :

Combien de fois avez-vous visité la ZNP en vertu de votre permis éducatif?

Veillez indiquer ci-après tous les endroits à l'intérieur de la ZNP où chaque visite a eu lieu, le groupe d'âges ou le niveau scolaire et la taille du groupe. Au besoin, annexez une feuille supplémentaire.

Visite	Emplacement	Âge/niveau scolaire	Taille du groupe
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

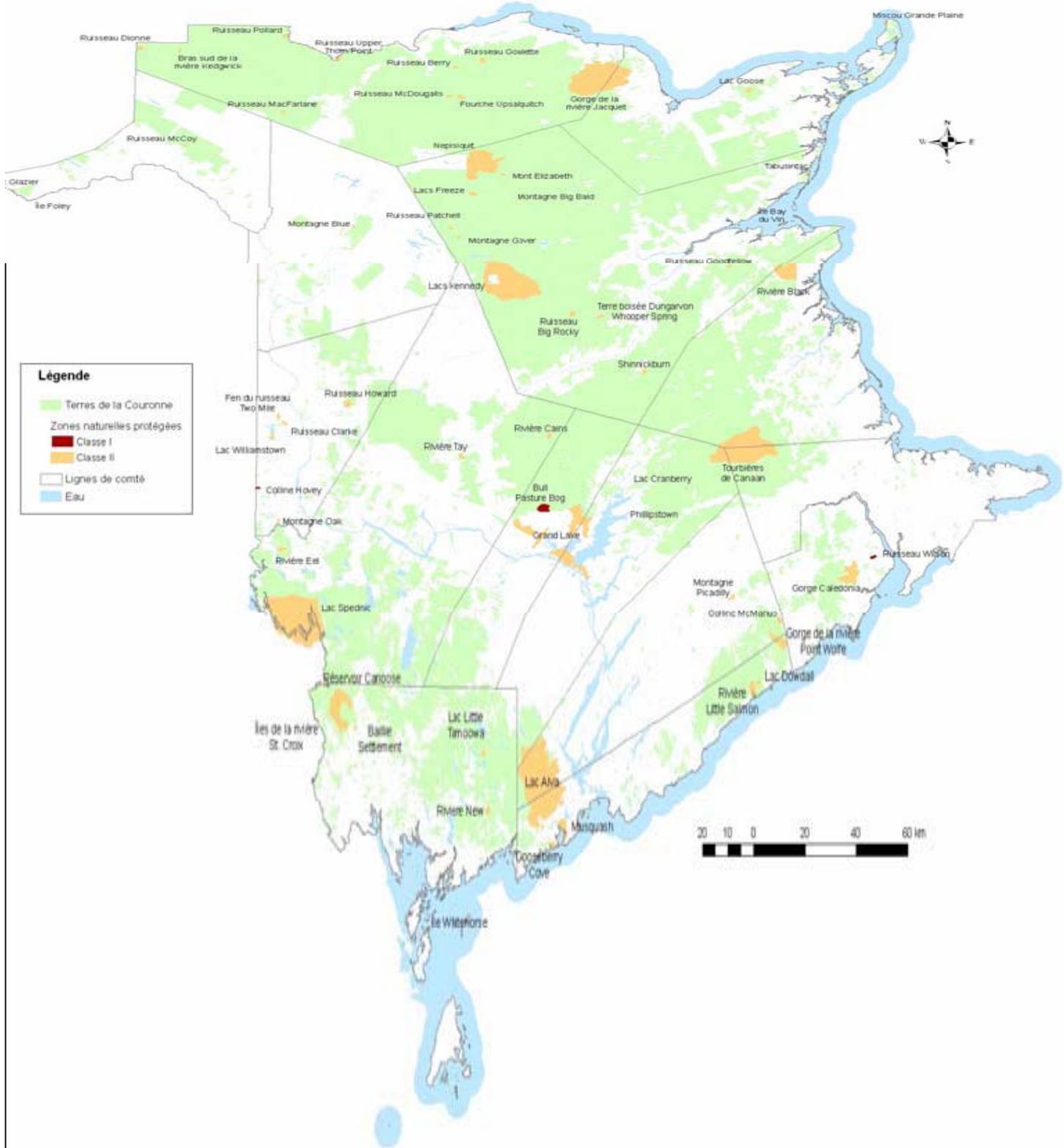
Veillez indiquer si le groupe a apprécié l'activité ou l'expérience d'apprentissage dans la ZNP.

Veillez faire parvenir ce Rapport final d'activité éducative à l'adresse suivante :

Programme des zones naturelles protégées
 Direction du poisson et de la faune
 Ministère des Ressources naturelles
 C. P. 6000
 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
 Télécopieur : 506-457-6762



Carte des zones naturelles protégées



LISTE DE VÉRIFICATIONS

Avant d'envoyer votre demande, vérifiez si vous avez rempli toutes les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/>	Vous avez annexé toutes les pièces jointes requises, qui sont indiquées à la section F du formulaire de demande.
<input type="checkbox"/>	Vous avez rempli, signé et daté le formulaire de demande.

Faites parvenir votre demande de permis pour activité en ZNP à l'adresse suivante :

Ministère des Ressources naturelles
Direction des terres de la Couronne
Centre de services des demandes d'utilisation des terres
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Adresse d'expédition : 1350, rue Regent, pièce 250, Fredericton (N.-B.) E3C 2G6

